

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars 2021, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 23 mars au regard de la situation sanitaire et de la nécessité de locaux adaptés, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Marie Gentil GOURAUD, Philippe ARNAUD, Rose-Marie CAVARROT, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Laura CRINON, Brigitte LEGROS, Jean-Paul GAUTHE, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

Procuration : Jean Pierre LARIBE donne procuration à Dominique CAYRE,
Mathieu ROUGERY donne procuration à Gabriel BARRADE,
Sabrina CAREME donne procuration à Philippe ARNAUD.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sophie RIOL

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose l'ajournement du point suivant :

- Modalités d'organisation du temps scolaire – Rentrée 2021, inscrit à l'ordre du jour.

Les conseillers municipaux donnent leur accord leur accord.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2021

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal :

Réhabilitation de la mairie : modification du système de chauffage, réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) :

Vu le projet de la commune de procéder à des travaux de réhabilitation de la mairie : modification du système de chauffage,

Vu le dossier de demande de subvention déposé auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Part exceptionnelle – accompagnement de la relance des territoires),

Vu l'inscription de ce dossier à la contractualisation 2021/2023 à intervenir avec le Conseil Départemental,

Vu la nécessité de réaliser un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) au préalable, pour complétude du dossier, suite à la demande des services de l'Etat en date du 9 février 2021, et ce avant le 19 février 2021,

Vu les aides proposées par le Conseil Départemental pour la réalisation de DPE,

Vu les démarches déjà entreprises et le devis présenté,

Il est décidé de retenir la proposition de la société 4M Ingénierie, 71 Chemin de Ronde, 46110 VAYRAC pour un montant de 780.00 € HT soit 936.00 € TTC.

DELIBERATIONS

Modification des statuts de la FDEE19 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts dont les dispositions principales sont les suivantes :

➤ **Article 8.1.2 : COMPOSITION**

Le Syndicat est administré par un Comité composé de 76 - 74 membres issus des collèges électoraux définis ci-dessous et des communes non rattachées aux secteurs.

➤ **Article 8.1.3 : COLLEGES ELECTORAUX DES SECTEURS INTERCOMMUNAUX**

Un même délégué doit donc représenter le Secteur à la fois pour la compétence obligatoire et pour une ou plusieurs compétences optionnelles. Dans les cas où toutes les communes, d'un secteur défini, adhèrent à une compétence, l'ensemble des délégués de ce secteur est habilité à délibérer sur les sujets de ladite compétence.

Pour les communes urbaines rattachées aux Secteurs Intercommunaux :

La commune urbaine (catégorie A du cahier des charges de concession) rattachée à un Secteur Intercommunal, est représenté au Comité Syndical par deux titulaires et un nombre identique de suppléants, appelés à siéger au dit Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de secteur titulaire. Cette Commune est la suivante : ~~Assac~~, Brive-la-Gaillarde.

➤ **Article 8.8 : QUORUM**

Comptent pour le calcul des présents :

- *Les membres du Comité titulaires ;*
- *Les membres du Comité suppléants remplaçant les membres titulaires empêchés issus ~~de la même collectivité~~ du même secteur intercommunal d'énergie.*

➤ **Article 9.2.2 : DEPENSES.**

- Le paiement des dépenses de maîtrise d'œuvre, études et travaux d'électrification rurale et de toutes dépenses liées à l'exercice réglementaire de la compétence.

➤ **Article 9.4 : RECOURS A L'EMPRUNT.**

Le syndicat remboursera les annuités ~~et déduira du produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité~~ et imputera cette somme ~~la part imputable~~ à chaque secteur bénéficiaire de l'emprunt.

➤ **Article 15 :**

La décision définitive est prise dans les conditions prévues par l'article L. 5211-47 20 du CGCT.

➤ **ANNEXE 1**

➤ **ANNEXE 2**

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),
- d'approuver les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.

Vote pour : 19 (16+3 procurations) contre : abstention :

Mutualisation de la bascule pour les foires avec la commune de Meyssac

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Meyssac a sollicité celle de Beaulieu-sur-Dordogne pour un prêt de sa bascule (pèse-bétail) lors de la foire du 8 janvier dernier.

Suite à ce prêt ponctuel, la commune de Meyssac souhaitait pouvoir pérenniser ce service dans le temps sous forme de mutualisation.

Une participation annuelle à hauteur de 150 € pour 3 foires, a été proposée à la commune de Meyssac, qui s'est prononcée favorablement par délibération du 24 février 2021 pour cette proposition. Il est précisé que la bascule sera à prendre et à ramener au bâtiment des services techniques de notre commune.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer à son tour sur cette disposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter cette proposition, à savoir : solliciter une participation financière annuelle de 150 € à la commune de Meyssac pour l'utilisation de la bascule communale pour les foires,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à cette affaire.
- de charger Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant.

Vote pour : 19 (16+3 procurations) contre : abstention :

Approbation du plan de contractualisation départementale 2021/2023,

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 5 mars dernier adressé par Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze qui précise les principes de la Politique Départementale d'Aides aux Collectivités pour 2021-2023.

Il rappelle qu'une contractualisation (principe similaire) a été mise en place sur la période 2018-2020.

Monsieur le Maire rappelle que par courrier du 10 septembre 2020, le Conseil Départemental avait demandé aux communes de répertorier leurs opérations d'investissement envisagées pour la période 2021/2023, chiffrées et priorisées. Ces informations devaient être communiquées au plus tard le 20 octobre 2020.

Depuis, des concertations ont été engagées avec le Département pour préparer et finaliser la nouvelle contractualisation 2021-2023.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal le tableau récapitulatif la proposition définitive d'intervention du Département pour la Collectivité sur la période 2021-2023, comme sur le tableau ci annexé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le tableau joint de Contractualisation Départementale 2021-2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote pour : 19 (16+3 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2020 – Budget Lotissement Le Rétaillou

Le Conseil Municipal,

• Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe : « Le Rétaillou » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

• Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

• Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 19 (16+3 procurations)

contre :

abstention :

Compte administratif 2020 – Budget lotissement le Rétaillou

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Yolande BELGACEM pour l'examen du Compte Administratif 2020 du budget du lotissement Le Rétaillou. De plus Monsieur Jean-Pierre LARIBE ayant donné procuration à Dominique CAYRE, cette dernière ne sera pas retenue pour le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			114 682.50		114 682.50	
Opération de l'exercice	116 492.50	116 492.50	116 492.29	114 682.50	232 984.79	231 175.00
Totaux	116 492.50	116 492.50	231 174.79	114 682.50	347 667.29	231 175.00
Résultats de clôture année N			116 492.29		116 492.29	
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	116 492.50	116 492.50	231 174.79	114 682.50	347 667.29	231 175.00
Résultats Définitifs			116 492.29		116 492.29	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour : 17 (15+2 procurations)

contre :

abstention :

Affectation du résultat – Budget lotissement le Rétaillou

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget lotissement Le Rétaillou
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget lotissement le Rétaillou

- Considérant les éléments suivants

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	0.00
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	- 114 682.50
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	- 1 809.79
<i>Solde d'exécution cumulé en investissement D001</i>	
Restes à réaliser au 31/12/2020	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2020	0,00
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2020	0,00
<i>Solde restes à réaliser section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
BESOINS DE FINANCEMENT	
<i>Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement</i>	<i>-116 492.29</i>
<i>Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>Besoin de financement section d'investissement</i>	<i>-116 492.29</i>
Résultat de fonctionnement 2020 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	
<i>Total à affecter</i>	
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<i>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</i>	
<i>2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002</i>	
<i>Total affecté</i>	

Vote pour : 19 (16+3 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2020 – Budget Eco lotissement la Michoune

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe : « Eco lotissement La Michoune » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 19 (16+3 procurations) contre : abstention :

Compte administratif 2020 – Budget Eco lotissement la Michoune

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Yolande BELGACEM pour l'examen du Compte Administratif 2020 du budget Eco lotissement la Michoune. De plus Monsieur Jean-Pierre LARIBE ayant donné procuration à Dominique CAYRE, cette dernière ne sera pas retenue pour le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	0,00	90 344.76	0,00	90 344.76	0,00
Opération de l'exercice	385 664.80	385 664.80	385 664.80	90 344.76	771 329.60	476 009.56
Totaux	385 664.80	385 664.80	476 009.56	90 344.76	861 674.36	476 009.56
Résultats de clôture année N	0,00	0,00	385 664.80		385 664.80	
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	385 664.80	385 664.80	476 009.56	90 344.76	861 674.36	476 009.56
Résultats Définitifs		0,00	385 664.80		385 664.80	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour : 17 (15+2 procurations) contre : abstention :

Affectation du résultat – Budget lotissement Eco lotissement La Michoune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget Eco Lotissement La Michoune,
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget Eco Lotissement La Michoune,
- Considérant les éléments suivants
-

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	-90 344.76
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	-295 320.04
<i>Solde d'exécution cumulé en investissement D001</i>	<i>-385 664.80</i>
Restes à réaliser au 31/12/2020	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2020	0,00
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2020	0,00
<i>Solde restes à réaliser section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
BESOINS DE FINANCEMENT	
<i>Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement</i>	<i>-385 664.80</i>
<i>Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
<i>Besoin de financement section d'investissement</i>	<i>-385 664.80</i>
Résultat de fonctionnement 2020 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	
<i>Total à affecter</i>	
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<i>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</i>	
<i>2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002</i>	
<i>Total affecté</i>	

Vote pour : 19 (17+2 procurations)

contre :

abstention :

Compte de gestion 2020 – Budget général

Le Conseil Municipal,

• Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

• Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

• Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 19 (16+3 procurations)

contre :

abstention :

Compte administratif 2020 – Budget général

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Yolande BELGACEM pour l'examen du Compte Administratif 2020 du budget général. De plus Monsieur Jean-Pierre LARIBE ayant donné procuration à Dominique CAYRE, cette dernière ne sera pas retenue pour le vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		367 383.83	427 738.93		427 738.93	367 383.83
Opération de l'exercice	1 324 874.50	1 625 252.34	1 133 673.21	1 371 242.03	2 458 547.71	2 996 494.37
Totaux	1 324 874.50	1 992 636.17	1 561 412.14	1 371 242.03	2 886 286.64	3 363 878.20
Résultats de clôture année N		667 761.67	190 170.11			477 591.56
Restes à réaliser	0.00	0.00	226 348.06	511 246.29	226 348.06	511 246.29
Totaux cumulés	1 324 874.50	1 992 636.17	1 787 760.02	1 882 488.32	3 112 634.70	3 875 124.49
Résultats Définitifs		667 761.67		94 728.30		762 489.79

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote pour : 17 (15+2 procurations)

contre :

abstention :

Affectation du résultat – budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget principal,
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget principal,
- Considérant les éléments suivants

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	367 383.83
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	-427 738.93
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	237 568.82
<i>Solde d'exécution cumulé en investissement D001</i>	<i>-190 170.11</i>
Restes à réaliser au 31/12/2020	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2020	226 348.06
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2020	511 246.29
<i>Solde restes à réaliser section d'investissement</i>	<i>284 898.23</i>
BESOINS DE FINANCEMENT	
<i>Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement</i>	<i>-190 170.11</i>
<i>Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement</i>	<i>284 898.23</i>
<i>Excédent de financement section d'investissement</i>	<i>97 478.12</i>
Résultat de fonctionnement 2020 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	300 377.84
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	367 383.83
<i>Total à affecter</i>	<i>667 761.67</i>
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<i>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</i>	
<i>2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002</i>	<i>667 761.67</i>
<i>Total affecté</i>	

Vote pour : 19 (17+2 procurations)

contre :

abstention :

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Lotissements communaux :

Concernant l'éco-lotissement La Michoune, la pose des escaliers préfabriqués interviendra sous une quinzaine de jours et sera réalisée en 2 temps : le premier escalier côté rue du 8 mai sera posé tout de suite, les deux autres, seront installés ultérieurement pour éviter leur détérioration lors des travaux, mais stockés sur site.

Le géomètre doit intervenir le 15 avril 2021 pour les opérations de bornage des lots (7 lots individuels et 1 lot destiné à de l'habitat collectif). Les lots pourront être ainsi proposés à la vente, sachant qu'il y a déjà une réservation.

Une réflexion est en cours pour la concrétisation de deux ensembles de quatre logements qui pourraient être réalisés sur la parcelle n°8. Le bailleur social Polygone et l'architecte du projet éco lotissement doivent se rencontrer pour finaliser le projet.

Concernant le lotissement le Rétaillou à Brivezac, les parcelles sont mises en vente, des panneaux d'informations vont être installés aux entrées du village. Les travaux d'éclairage public sont terminés et la mise en fonction est effective.

➤ **Caserne des pompiers :**

Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire est déposé et qu'il est en cours d'instruction. La commune prendra en charge les travaux de dévoiement du réseau d'eaux pluviales.

➤ **La gabare communale :**

La gabare a subi une révision approfondie de la structure bois et une remise en état de l'hélice. Elle sera « mise à l'eau » le 31 mars. L'ingénieur maritime viendra effectuer le contrôle pour renouveler l'autorisation de naviguer avec des passagers jeudi 1^{er} avril.

➤ **Vaccination Covid19 :**

Le centre de vaccination de Beaulieu a réalisé à ce jour 280 vaccinations (1^{ère} dose) et 80 vaccinations pour la 2^{ème} dose. L'activité du centre de vaccination installé salle Sévigné va s'intensifier dans les prochaines semaines (144 doses attendues par semaines).

➤ **La Miséricorde :**

Les travaux ont commencé depuis un mois et demi. Une visite de chantier aura lieu le 1^{er} avril 2021 dans le cadre de la journée de l'autisme.

➤ **Vie associative :**

- ✓ Monsieur le maire fait part de ses préoccupations en ce qui concerne le monde associatif. La crise sanitaire entraîne beaucoup d'incertitudes pour l'organisation de futurs projets et des animations. Les bénévoles qui ont dirigé le comité des fêtes pendant trois ans ont souhaité passer le relais pour des raisons personnelles et professionnelles (Assemblée générale du 22 mars 2021). Monsieur le maire les remercie pour leur implication. Une nouvelle équipe est en train de se mettre en place qui aura pour objectifs l'organisation de la foire à la brocante au mois d'août et de la fête traditionnelle des Corps Saints début septembre.
- ✓ La municipalité souhaite participer à l'organisation du marché aux plants afin de déterminer s'il peut se tenir comme prévu le 25 avril. La commission foires et marchés se réunira à cet effet le mardi 6 avril
- ✓ La fête de la fraise ne pourra pas avoir lieu pour la deuxième année consécutive mais le comité d'organisation propose : la tenue d'un marché de la fraise qui aura lieu le dimanche 9 mai et l'organisation de la « balade en fraise » entre Astailac et Beaulieu, par la route des compagnons prévue le 1^{er} mai, sous réserve des conditions sanitaires et des mesures gouvernementales.
- ✓ Un débat s'engage sur les modalités d'organisation des marchés de pays. Sera-t-il possible d'organiser des marchés festifs, les associations seront-elles volontaires pour porter cette organisation ?
- ✓ L'association du patrimoine du pays bellocois lors de son assemblée générale a annoncé l'organisation d'une exposition et d'une conférence qui auront lieu le 28 ou 29 juin 2021 avec Pascal Waringo, de l'association des « bâtisseurs médiévaux » dans le cadre des journées du patrimoine de Pays et des Moulins dont le thème est « L'arbre, vie et usages ». Le programme des animations de l'association pour les mois à venir est en cours d'élaboration.
- ✓ L'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) à la suite de son assemblée générale a constitué un nouveau bureau :
Président, Sébastien Savignac – trésorier, Michel Allès – Secrétaire, Emilien Gauthier.
- ✓ L'association du comité de jumelage doit se doter d'un nouveau Président, qui permettra de relancer les activités.

Monsieur le maire fait part du soutien de toute la municipalité aux associations bellocoises qui tentent malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire, de continuer leurs activités.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 50.